



Groupe de travail relatif à la création des DDETS(PP) du 16 mars 2021

A 15 jours du « Ddets-day », on a retrouvé les pilotes de la réforme !

Le 1er avril 2021 doit marquer la mise en place d'un nième nouveau format de l'État territorial, avec notamment la mise en place de Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS et DDETS-PP).

Ces nouvelles directions, qui remplaceront les actuelles DDCS et DDCSPP, résultent d'une réforme unanimement rejetée par les organisations syndicales. Au delà de son absence de fondements, que FO a dénoncée dès l'origine, c'est bien la méthode qui fait aujourd'hui débat !

Rarement une ambiance n'a été aussi lourde en rapport avec le contexte sanitaire, jamais une réforme n'a été conduite autant à la légère ! La preuve? La première réunion de suivi national opérationnel de ce chantier est ainsi organisée à moins de 15 jours de la date de création de nouveaux services de l'État. Une grande première !!!

En amont de cette réunion, FO avait transmis sa liste des « questions qui fâchent » (à retrouver [ICI](#))...histoire d'obtenir des réponses concrètes ! Et il aura fallu que FO insiste lourdement en séance pour obtenir les chiffres globaux des agents rejoignant les DDETS et DDETS-PP !!!

Vous voulez témoigner de votre situation ou de celle de votre direction? Prenez contact avec vos représentants FO locaux et/ou adressez un message sur la boîte de messagerie dédiée mise en place par FO au niveau national (ddetsfo@gmail.com).

A 15 jours du « Ddets »-day , les premières réponses apportées

1- Sur la mise en place des structures :

- Calendrier de préfiguration et de prépositionnement → un calendrier de préfiguration théorique tenu « comme on a pu », pas de calendrier de prépositionnement des agents (à croire que ce n'est pas prévu?). Sachant que 8 % des fiches de poste ne sont pas encore rédigées...
- Quel état de validation des organigrammes des nouvelles directions ? →

100 % des organigrammes seraient établis (c'est du déclaratif...), 14 % n'auraient pas encore été soumis aux CT locaux. A noter que près 96 % des CT des DIRECCTE ont émis un avis défavorable. Pour ce qui est des DRDJSCS...l'administration fait comme si elles n'avaient jamais existé ! A noter par ailleurs que seuls 7 arrêtés d'organisation (sur 92 DDETS-PP) ont été validés en Comité d'Administration Régional. D'un point de vue organisationnel, les pôles Travail (Inspection du travail et Mutations économiques) et Protection des Populations resteraient généralement inchangés. Dans 86% des cas, les équipes traitant l'insertion sociale et professionnelle seraient mixées, au sein d'un pôle parfois explicitement nommé « SPIE ». Dans les autres cas (14% des cas), ces équipes sont juxtaposées dans un pôle spécifiquement créé.

- Quelles conditions d'accueil des nouveaux agents en DD, y compris du point de vue de l'organisation du temps de travail ? → pas de réponse. Ce sera peut-être dans les études d'impact (dont la moitié seulement a été rédigée...il faut dire que pour trouver du sens à la réforme est un sacré exercice, d'autant que la loi 4D risque d'impacter ces nouvelles directions !).
- Où en est la nomination des directeurs et directeurs adjoints ? → 90 futures directrices et futurs directeurs de DDETS-PP désignés sont actuellement en poste (seuls les départements de l'Aveyron et de la Drôme ont un poste de directeur à la vacance). Parmi ces 90 futures directrices et futurs directeurs de DDETS-PP, 20 directrices et directeurs sont issus du ministère du travail. Quid des directeurs adjoints ?
- Quelle est la cartographie des effectifs transférés en DDI (globalement/par département/par DD) ? Et quelle est la cartographie des effectifs en résultant pour chaque DD ? → On sait juste que la réforme déboucherait sur la constitution de 92 directions constituées de l'ordre de 9200 agents ! Mais quel est le bilan global des entrées/sorties opérées en 2021 pour les DDI ? A la demande de FO, le MI donne les premiers chiffres consolidés :

Composition des DDETS : 9200 agents dont 4500 issus des UD des DIRECCTE, le reste issus des actuelles DDCS/DDCSPP/DRDJSCS. Pour ce qui est de l'origine ministérielle des agents : 49 % issus de la sphère Emploi/Travail, 21 % des ministères sociaux, 18 % du ministère de l'Agriculture, 6 % de l'Ecologie, 4 % des ministères Economiques et Financiers, 2 % du Ministère de l'Intérieur.

- Et quelques statistiques générales moyennes : 3,2 postes seraient impactés à plus de 50% (hors postes de direction) dans un département et 4,1 sont impactés dans une moindre mesure. Les postes les plus impactés seraient en très grande majorité des postes de cadre (chefs de service, chefs de pôle et adjoints), principalement issus du champ cohésion sociale sur l'insertion sociale et du champ emploi sur l'insertion professionnelle. Les postes impactés à moins de 50% et nécessitant une formation concernent des agents de l'ensemble des services.
- Déménagement et travaux en pleine crise sanitaire, comment est gérée cette équation ? Quel avancement de la mise en place « physique » des nouvelles directions ? → pas de réponse.

2- Sur les « ressources humaines » :

- Où en est l'actualisation de l'instruction RH initiale de début 2020 ? Combien d'agents non volontaires ? Délai de maintien des lettres de mission pour les agents non-volontaires (FO revendique a minima jusqu'à fin 2021) → engagement à étudier la question en fonction du nombre d'agents non volontaires
- Un plan de prévention spécifique est-il prévu pour la prévention des RPS? Quel bilan est dressé avec les agents postérieurement à la mise en place des nouvelles DDI?! → pas de réponse
- Par département et ministère/corps : nombre d'agents concernés par le DDETS(PP)/nombre de postes proposés au sein de la DDETS(PP)/nombre d'agents acceptant leur prépositionnement/nombre d'agents refusant leur prépositionnement → pas de réponse immédiate...mais c'est promis on l'aura bientôt !
- Etat de la publication/pourvoi des postes restés sans titulaire suite au processus de prépositionnement → pas de réponse
- Nombre de mesures d'accompagnement demandées (y compris à titre rétroactif) → pas de réponse immédiate...mais c'est promis on l'aura bientôt !
- se pose aussi la question plus générale des formations à la prise de poste pour les nouveaux postes et aussi pour les agents qui basculent sur un poste similaire- vu la diversité des pratiques entre les DDETS- sans formations - cela risque de poser des difficultés, voir d'induire des disparités de pratiques d'un département à l'autre. Un plan de formation spécifique (et le budget qui va avec) est-il prévu en 2021 ? → les besoins identifiés concernent le renforcement des compétences managériales (management, management à distance, conduite du changement, animation de réunion – une démarche renforcée a été lancée à titre expérimental au sein de la future DDETSPP du Doubs), le développement de compétences métier propre à un nouveau poste (politiques de l'emploi, accès au logement, politique de la ville, asile, handicap, secrétariat de direction) et dans une moindre mesure, le développement de compétences transverses (démarche projet, contractualisation, outils de bureautiques).
- Cartographie des points de NBI transférés → cartographie à établir, engagement de principe au maintien
- Élaboration des règlements intérieurs : Calendriers ? Cadrages ? Respect des particularités des nouveaux arrivants ?... → les règlements intérieurs ne seront pas établis au 1^{er} avril...ça attendra ! FO obtient l'engagement qu'en l'attente, les agents puissent conserver leur régime actuel.
- Articulation avec les SGC : état d'avancement des contrats de services ? → les contrats de service tout juste signés devront être remis sur l'ouvrage !
- Quelle continuité pour la carrière des agents proposés à une promo en 2020 par leur direction actuelle? → le MI prend note du sujet et s'engage à sensibiliser les ministères.
- Quelle est la date prévue des élections professionnelles anticipées et quelle cartographie des structures avec élections sur liste ou sigle ? → pas de réponse...mais ça devrait venir rapidement !

Alors 2 questions au final :

- Quand passe-t-on du macro-pilotage de la réforme au suivi des agents et de leur situation ? → la priorité de l'administration n'est pas le sort des agents !
- La date du 1er avril 2021 pour la création des DDETS est-elle vraiment réaliste au-delà des affichages ? Qu'est-ce qui fonctionnera réellement au 1^{er} avril 2021 ? → au regard des réponses apportées par l'administration lors de cette réunion, il est clair que seule la devanture DDETS sera opérationnelle au 1^{er} avril 2021 !!

Au delà des chiffres dans les tableaux, la vérité du terrain parle d'elle-même !

« Les organigrammes laissent apparaître une juxtaposition des missions et des services existants sans liens apparents. »

« Les « synergies » tant vantées pour nous vendre cette réforme, n'étaient comme nous l'avons dénoncé, qu'un simple argument marketing. »

« Les dénominations, le périmètre des services, l'implantation immobilière, varient fortement d'un département à l'autre. Le seul point de ressemblance est la présence de deux sous-directeurs. »

« Tout ça pour ça, pourrait résumer une réforme faite contre la volonté et l'intérêt des agents. Agents qui au hasard d'une décision prise en petit comité, peuvent voir leur poste supprimé ou impacté, et se retrouvent dans l'humiliante obligation de repostuler sur un poste pour travailler dans un service où ils sont présents depuis des années. »

« Il y a un problème sur la fusion des réseaux informatiques qui semble impossible avant cette date. Tout est donc bloqué pour le moment. »

« A la Réunion la DJSCS qui au 1 janvier est passée DCS cela se passe mal, De 2019 à 2021, Les OS n'ont eu aucun échange avec le Préfigurateur. Les agents de la DJSCS/ DCS, n'ont eu que deux échanges avec le préfigurateur. »

« Problème de communication envers les agents: pas de réunion en plénière évidemment, peu de communication par mail ou autre support. »

« Postes soumis à changements publiés après moult tergiversations, modifications, cafouillages. Certains postes sont et resteront vacants car pas de support budgétaire...Micro organigramme digne d'une armée mexicaine. »

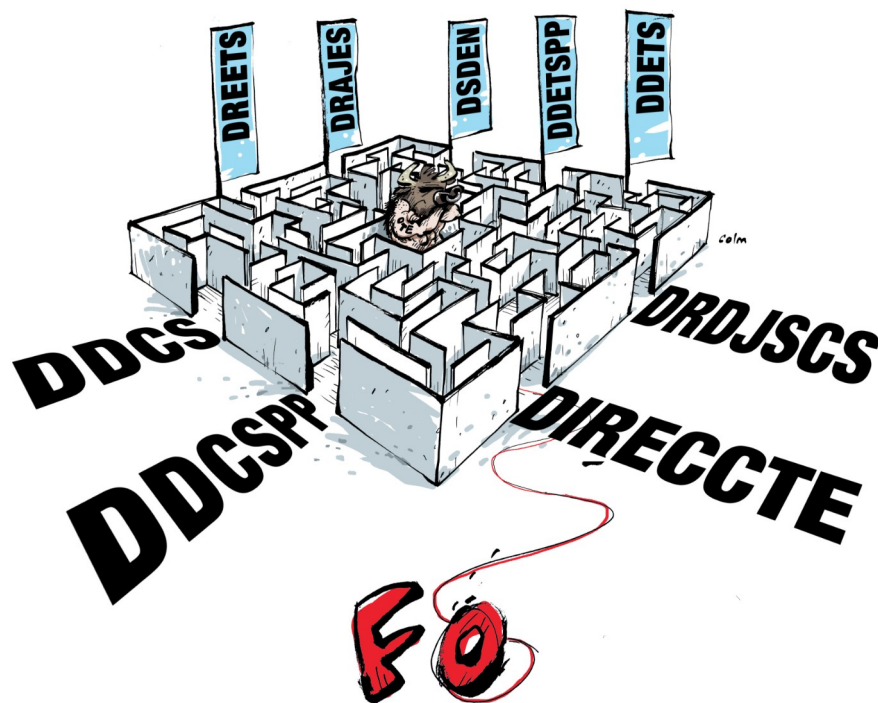
« Le dialogue social : il existe même s'il est plutôt vain. Alors qu'on avait demandé à être acteurs de la préfiguration (projet de service, groupes de travail.), tout se fait en équipe projet resserrée. Les marges de manœuvre sont donc quasi nulles puisque tout ce qui nous est présenté est acté. »

« On déménage nos services DDCS. Le peu que l'on puisse dire, c'est qu'on est accueillis comme des moins que rien : un service sera éclaté en 3 endroits de la cité, nous serons tous ou presque serrés dans des bureaux doubles minimum pendant que les autres services déconcentrés sont beaucoup plus confortables. »

« Absence de pilotage de notre direction. le projet de service que les DDETS mettent en place prend le même chemin : on y liste les missions et on le rangera au placard. Alors même que ça serait l'outil idéal pour définir une stratégie que les agents attendent en vain, on va se contenter d'un catalogue "la DDETS pour les nuls". »

« Il y a 10 ans, c'était le fractionnement de notre ministère , aujourd'hui la clôture de la Cohésion sociale. »

« La direction a accepté de passer une convention avec une psychologue du travail qui a animé deux ateliers collectifs pour les chef.fes "conduite au changement" et qui propose également des entretiens individuels pour les agents en souffrance. C'est bien le seul point positif. »



VOTRE FIL D'ARIANE DANS LES RÉFORMES